

## Programme de rééquilibrage du lit de la Loire (Nantes – Les Ponts-de-Cé)

### Compte-rendu de la réunion avec les acteurs du 11 mars 2022

La réunion a duré 2 heures et a réuni près de 50 participants. Elle s'est déroulée en présentiel.

Intervenants :

- Morgan PRIOL, directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Caroline SIMON-PAWLUK, cheffe du service transition énergétique et environnement au conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Pierre CHAULEUR, sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis
- Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire, Voies Navigables de France
- Marie LOISEAU, chargée d'opérations sur le programme de rééquilibrage du lit de la Loire, Voies Navigables de France
- Sylvain Cerisier, chargé d'études et de projets au Groupement d'intérêt public Loire Estuaire
- Valérie Simon, chargée de mission Annexes fluviales, Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire

Excusée : Claire PERARD, cheffe du Pôle Etudes Techniques, Voies Navigables de France  
La liste complète des participants figure en annexe.

#### Déroulé de la réunion :

1. Ouverture
2. Présentation de l'avancement du programme de rééquilibrage
3. Échanges avec les participants
4. Clôture de la réunion

Diaporama disponible sur le site du programme de rééquilibrage du lit de la Loire, onglet *Ressources*, puis concertation en continu. [Ressources - Loire \(vnf.fr\)](https://www.vnf.fr)

#### 1. Ouverture

---

**Morgan PRIOL, directrice de la délégation Maine-Loire-Océan à l'agence de l'eau Loire-Bretagne**, introduit la réunion en exprimant sa satisfaction de participer à cette rencontre qui réunit les acteurs du territoire autour du programme de rééquilibrage du lit de la Loire. Elle revient sur l'adoption, par le comité de bassin, du SDAGE Loire-Bretagne (schéma directeur de l'aménagement et de la gestion des eaux) 2022-2027 et les engagements qu'il porte dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire. Elle met en avant le soutien politique et financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le programme de rééquilibrage du lit de la Loire et souligne le travail partenarial qui caractérise ce projet : l'évènement de signature du contrat Loire et ses annexes (CLA) en a été une illustration.

**Caroline SIMON-PAWLUK, cheffe du service transition énergétique et environnement au conseil régional des Pays-de-la-Loire**, excuse tout d'abord Antoine CHEREAU et Philippe HENRY qui ne peuvent participer à la présente réunion. Elle rappelle ensuite les engagements forts de la Région Pays-de-la-Loire pour la reconquête des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau. Des budgets importants seront alloués par la Région sur la politique de l'eau en 2022. La Région est engagée dans le contrat pour la Loire et ses annexes qui est aujourd'hui intégré au Plan Loire Grandeur Nature et bénéficie de fonds européens. Enfin, la Région soutient financièrement le programme de rééquilibrage du lit de la Loire en investissant 13 millions d'euros. Caroline Simon-Pawluk précise que la Région sera attentive aux suivis et à l'évaluation des effets des travaux menés dans le cadre du CLA.

**Pierre CHAULEUR, sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis**, pointe l'obligation d'informer les acteurs du territoire et le devoir de les écouter. Il est très bénéfique d'avoir l'avis de chacun pour concevoir et mettre en œuvre le programme de rééquilibrage. Il revient sur les étapes importantes qui ont été franchies en 2021 avec l'obtention de l'autorisation administrative, le démarrage des travaux, la signature du nouveau CLA. Enfin il souligne qu'un tel programme ne peut se faire sans un partenariat fort entre l'Etat, la Région Pays-de-la-Loire, l'Agence de l'eau, les associations. Il remercie Voies navigables de France pour son investissement dans ce projet.

**Séverine Gagnol, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire, Voies Navigables de France**, souhaite la bienvenue aux participants et propose de démarrer la présentation.

## 2. Présentation de l'avancement du programme de rééquilibrage

**Séverine GAGNOL et Marie LOISEAU** présentent les points suivants (*cf diaporama*) :

- Les dates clés de 2021
- Retour sur les travaux de remodelage d'épis réalisés en 2021 sur le secteur Montjean-sur-Loire – Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire
- L'avancement des études techniques sur les secteurs B (Anetz-Oudon) et C (ouvrage de Bellevue)
- Le projet de réemploi des enrochements du secteur B vers le secteur C et la fluvialisation de ce transfert
- L'archéologie préventive
- Le calendrier des travaux et la pétition reçue à ce sujet en août 2021.
- La concertation et la communication

**Valérie SIMON, chargée de mission annexes fluviales, Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire et Sylvain CERISIER chargé d'études et de projets au Groupement d'intérêt public Loire Estuaire**, présentent la mise en œuvre du programme d'évaluation globale du contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) : le périmètre, le calendrier global, les 5 grandes thématiques, zoom sur 2 indicateurs.

## 3. Échanges avec les participants

### • Retour sur les travaux réalisés en 2021

**Question 1 – Jacques BIRGAND, Comité pour la Loire de Demain**, explique que les niveaux d'eau élevés de l'étiage 2021, qui ont contraint la période de réalisation des travaux, sont liés à la pluviométrie mais également aux lâchers d'eau du barrage de Villerest intervenus mi-septembre. Il souhaiterait que la communication avec l'Établissement public Loire (gestionnaire du barrage en question) autour de ces lâchers

soit anticipée pour limiter une suspension et donc des retards dans les travaux, ainsi que des conséquences sur les coûts de ces derniers.

**Séverine GAGNOL** confirme que VNF était bien en contact avec l’Etablissement public Loire et au courant des lâchers d’eau à venir. En effet, ces lâchers étaient nécessaires afin de vider le barrage, particulièrement rempli suite aux fortes précipitations de l’été, afin qu’il puisse jouer son rôle d’écrêteur de crues pour la période hivernale. La programmation et l’ampleur de ces lâchers répondent à un règlement d’eau strict et l’EP Loire n’a qu’une marge de manœuvre assez faible pour les adapter à d’éventuelles contraintes sur le bassin, qui sont par ailleurs nombreuses et contradictoires en fonction des usages. Par ailleurs, l’analyse plus fine de l’hydrologie dans cette période montre que les lâchers de barrage n’ont eu qu’un rôle limité dans la remontée des niveaux d’eau, car ils ont été quasi-concomitants avec plusieurs épisodes cévenols successifs. Ainsi, même en l’absence de ces lâchers de barrage, le chantier n’aurait pas pu être maintenu dans des conditions correctes.

**Question 2 – Louis-Marie Bosseau, élu d’Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire**, indique que la piscine installée l’été sur la grève de sable à l’aval du pont d’Ingrandes ne sera pas ouverte l’été prochain (2022). Il demande toutefois quand les travaux reprendront ?

**Séverine GAGNOL** explique qu’en respect des cycles biologiques des espèces animales et végétales ligériennes, les travaux ne pourront recommencer avant mi-août ou début septembre 2022 (en fonction de la nidification des oiseaux des grèves). Ils se dérouleront jusqu’à novembre si les conditions hydrologiques le permettent.

- **Avancement des études techniques sur les secteurs B et C**

**Question 1 – Jean-Pierre MAINGUET, Comité pour la Loire de demain**, s’interroge sur le montage et l’articulation des marchés publics des travaux des 3 secteurs d’interventions et sur une optimisation potentielle ?

**Séverine GAGNOL** explique que les 3 secteurs d’interventions correspondent à 3 chantiers distincts associés à 3 appels d’offres ouverts différents, pour des raisons techniques, financières et de calendrier. Un appel d’offres unique aux 3 lots aurait nécessité que les études des 3 secteurs d’interventions soient finalisées au même moment, ce qui n’est pas le cas.

**Question 2 – Jacques PRAUD, maire de la Roche-Blanche**, demande pourquoi il était fait état de 42 millions d’euros à investir pour le programme de rééquilibrage du lit de la Loire par le passé et qu’aujourd’hui nous présentons une enveloppe de 47 millions d’euros.

**Séverine GAGNOL** explique que les 42 millions d’euros présentés au préalable correspondaient à une valeur 2015. Avec l’évolution classique des prix (inflation le cas échéant), le montant final dépensé pour les travaux est aujourd’hui évalué à 47,5M€ « à terminaison » (c’est-à-dire en intégrant des hypothèses d’inflation jusqu’à la fin des travaux). Il reste dans l’enveloppe initiale mise à jour avec les mêmes hypothèses d’inflation (48,2 M€).

Par ailleurs, les 47 M€ cités par M. Praud correspondent au montant contractualisé dans le Contrat pour la Loire et ses annexes 2021-2023 intégrant la phase travaux du programme de rééquilibrage du lit de la Loire, les fouilles archéologiques, mais aussi les travaux de restauration sur les annexes fluviales et le programme d’évaluation.

**Question 3 – Jean-Michel GUIHENEUF, association la Bellevusienne**, demande tout d’abord si les épis dans le bras de Thouaré seront supprimés ou abaissés. Ensuite, il évoque

les problèmes de fonctionnement de l'évacuateur de crue sous le pont de Bellevue et fait part de ses interrogations sur l'impact de l'ouvrage de Bellevue sur le risque inondation. Enfin il se demande quelle est l'utilité des bouées jaunes qui ont été installées récemment en Loire, dans le secteur de Bellevue.

**Séverine GAGNOL** confirme que les épis dans le bras de Thouaré seront abaissés. Concernant le risque inondation, le programme de rééquilibrage et notamment l'ouvrage de Bellevue ont été conçus pour ne pas avoir d'impact sur le risque inondation. Le secteur de Bellevue est toutefois concerné par d'autres projets d'aménagement qui concernent aussi ce sujet.

Enfin, des bouées jaunes ont été mises en place dans le cadre du programme de suivi des effets du projet et plus précisément pour l'état 0 (état initial) de l'indicateur sur la migration piscicole. Des hydrophones ont été disposés au fond de la Loire dans le secteur de Bellevue afin de suivre la remontée des poissons migrateurs préalablement marqués. Le même protocole sera installé après la construction de l'ouvrage.

**Question 4 – Jacques BIRGAND, Comité pour la Loire de demain,** précise que la DREAL s'est engagée à organiser une réunion de concertation avec les associations locales, les collectivités et VNF sur le sujet des inondations dans ce secteur, en lien avec le projet du triplement du Pont de Bellevue. Il s'adresse à Monsieur le Sous-Préfet pour exprimer son souhait que cet engagement soit respecté.

**Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis,** confirme qu'il s'assurera du respect de cet engagement.

**Question 5 – Antoine BOUAUD, chambre d'agriculture,** demande si des solutions alternatives au bac collectif ont été étudiées pour l'accès à l'île Neuve-Macrière.

**Séverine GAGNOL** explique que le bras de l'île Neuve-Macrière est très large et qu'il n'est pas envisageable de construire un pont pour relier la rive droite à l'île Neuve-Macrière. L'objectif du projet est de rétablir un fonctionnement hydro-sédimentaire naturel dans ce bras ce qui ne permet pas d'y maintenir un point dur comme un gué de fond par exemple. La seule solution identifiée est donc la remise en place d'un bac pour un accès nautique à l'île. Les exploitants de l'île sont favorables à cette solution. Cette solution est donc à l'étude, mais de nombreuses réflexions sont encore à mener sur ce sujet, notamment en lien avec le conseil départemental de Loire-Atlantique, dans le cadre de son projet Ile de Loire.

**Jérôme ROUAULT, conseil départemental de Loire-Atlantique,** rappelle qu'une étude préalable a été portée par le département de Loire-Atlantique sur la faisabilité d'un bac collectif et que les discussions doivent se poursuivre avec VNF et les autres partenaires sur le portage de ce bac notamment.

**Question 6 – Didier MEREL, conseiller municipal à la mairie de Vair-sur-Loire,** demande si le bras du Bernardeau sera dévégétalisé. Il craint que les seuls travaux de remodelage d'épis ne suffisent pas à rouvrir le bras envahi par la végétation arborée qui s'est installée.

**Séverine GAGNOL, et Valérie SIMON** expliquent que dans un premier temps la chevette à l'amont du bras sera supprimée pour améliorer son alimentation en eau. En fonction de l'évolution morphologique du bras, des travaux de restauration complémentaires pourront être étudiés dans le cadre du contrat pour la Loire et ses annexes.

**Question 7 – Alain ATHIMON, association la Bellevusienne,** s’interroge sur la hauteur de la crête du futur ouvrage de Bellevue, par rapport au seuil rocheux existant qui affleure à marée basse.

**Séverine GAGNOL** explique que la crête du duis sera à la hauteur du socle rocheux affleurant. La partie longitudinale viendra épouser ce socle rocheux pour créer une continuité.

- **Archéologie préventive**

**Question 1 – Louis-Marie Bosseau, élu d’Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire,** aimerait connaître les conclusions des diagnostics archéologiques qui ont été menés depuis 2019.

**Séverine GAGNOL** propose que VNF se rapproche de la DRAC pour connaître les modalités de diffusion de ces rapports au vu des informations confidentielles qu’ils pourraient contenir.

- **Le calendrier des travaux**

**Intervention 1 – Jacques PRAUD, maire de la Roche-Blanche,** explique que le groupe qui a signé la pétition remise à VNF en septembre 2021 n’est pas opposé au programme de rééquilibrage. Il alerte néanmoins sur le fait que des erreurs ont été faites par le passé sur la Loire et qu’il est important de s’assurer que les futurs projets lui seront bénéfiques. Il émet des craintes sur le fait qu’il puisse manquer d’argent pour la réalisation de l’ouvrage de Bellevue qui est programmée après le remodelage des épis sur les secteurs amont. Il suggère également qu’une fois les travaux de Bellevue réalisés, un suivi soit mis en place pour évaluer la nécessité de mener les travaux de remodelage des épis.

**Intervention 2 – Jérôme MONFRAY, association des pêcheurs professionnels,** explique que sur le secteur Montjean-sur-Loire – Ingrandes, il n’y a plus de zones de pêche depuis les travaux de remodelage des épis en 2021. Il s’inquiète sur l’avenir de la pêche professionnelle sur la portion Anetz-Oudon, visée également par le remodelage des épis (secteur B).

**Intervention 3 – Arnaud GUERET, pêcheur professionnel,** complète en exprimant son inquiétude sur l’activité de pêche. Il se demande comment l’Etat accompagnera les pêcheurs professionnels suite à la baisse de production. Il est important de faire attention à ce qui est fait de la Loire.

**Intervention 4 – Dylan GROSBOIS, pêcheur professionnel,** s’inquiète qu’il n’y ait plus de poissons sur son lot à l’avenir (secteur Ingrandes).

**Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis,** affirme le fort intérêt de l’Etat pour la pêche professionnelle. Le Préfet sera informé de ce sujet. Il demande aux pêcheurs d’étayer leurs observations par des documents écrits.

**Valérie SIMON** explique également qu’un suivi piscicole est prévu dans le cadre du programme de suivi du CLA : suivi des peuplements de poissons dans le lit principal et dans les annexes et un suivi spécifique sur la migration des poissons mené avec le MNHN notamment. Elle souligne que la fermeture des bras secondaires par des chevrettes a aujourd’hui certainement un impact fort sur les cycles biologiques des poissons qu’il est important d’évaluer.

**Intervention 5 - Arnaud GUERET, pêcheur professionnel,** répond que l'expérience du remodelage des épis entre Chalonnes-sur-Loire et la Possonnière avait montré un impact sur la ressource piscicole. Il s'interroge donc sur l'intérêt de réaliser d'autres études.

**Valérie SIMON** explique que l'hydrologie est différente chaque année et, par conséquent, les conditions de pêche aussi. Les suivis sont importants pour déceler s'il y a un problème sur la ressource piscicole localement ou sur l'ensemble du bassin, pour objectiver ce qui peut relever d'observations plus ponctuelles.

**Intervention 6 – Vincent MOUREN, directeur de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Loire-Atlantique,** explique qu'il ne faut pas confondre l'évolution de la ressource et la capacité à attraper le poisson. Suite aux travaux de remodelage d'épis, les sites de pêche vont changer. Il faudra s'adapter. Mais ces travaux vont aussi permettre d'améliorer la capacité du fleuve à produire du poisson : plus le chenal est diversifié, plus la biodiversité sera favorisée. La reconnexion des annexes fluviales (bras, boires) permettra aussi d'améliorer la ressource piscicole. Il y aura certainement une période de transition pendant laquelle il faudra faire évoluer la technique ou les zones de pêche mais au global, le projet devrait être favorable pour la ressource piscicole.

**Intervention 7 – Denis LAFAGE, LOGRAMI,** confirme que les annexes fluviales de Loire ont un rôle essentiel pour l'anguille notamment. La production piscicole devrait augmenter suite aux travaux. Pour les autres poissons migrateurs, il n'y a pas de frayère sur le secteur.

**Intervention 8 – Jacques BIRGAND, Comité pour la Loire de demain,** incite à aller lire les recherches de Philippe BOISNEAU, pêcheur professionnel et docteur en sciences, biologie – écologie des milieux aquatiques.

**Intervention 9 - Arnaud GUERET, pêcheur professionnel,** alerte sur le fait que les associations de pêche professionnelle ont demandé à ce que les travaux débutent par Bellevue lors de l'enquête publique, mais qu'aucune réponse n'a été apportée. De plus, il s'interroge sur l'impact du programme de rééquilibrage sur la navigation.

**Séverine GAGNOL** répond aux interrogations exprimées lors de ces échanges. Elle rappelle que l'enquête publique s'est tenue en avril 2021 et a reçu beaucoup de contributions. Un certain nombre de participants ont insisté sur la nécessité de réaliser le projet dans sa totalité, y compris l'ouvrage de Bellevue. Certains d'entre eux ont également demandé que les travaux commencent par la construction de l'ouvrage de Bellevue. VNF a rédigé un mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique qui répond aux questions posées par les contributeurs. Il est en ligne et consultable par tous sur le site du programme de rééquilibrage du lit de la Loire. VNF y a réexpliqué les raisons de la programmation actuelle qui échelonne la réalisation des travaux en commençant par le secteur A, puis B, puis C. Séverine Gagnol rappelle que les études ont montré que le sable se déplaçait de 3 à 4 km/an en moyenne et de 1 à 2 km/an en zone marnante. Ces études ont conclu, dès 2015, à la nécessité de réaliser l'ouvrage de Bellevue au plus tard 3 à 5 ans après les travaux du secteur B (calcul intégrant une marge sécuritaire). Le nouveau planning d'intervention est donc cohérent avec les délais d'interventions à respecter.

Concernant la pétition, VNF a adressé une réponse à ses auteurs via Monsieur Monfray pour diffusion aux signataires de la pétition, rappelant tous ces éléments.

Concernant la navigation, Séverine Gagnol souligne que l'objectif du programme est d'améliorer le fonctionnement naturel de la Loire au bénéfice de ses milieux. Il n'est pas d'améliorer la navigation. Toutefois, cet usage a été pris en compte parmi tous les usages existants. Le programme a donc été conçu pour ne pas dégrader significativement la navigation. Celle-ci est, à l'heure actuelle, complexe à l'étiage, particulièrement dans certains secteurs. Elle le restera demain.

- **Mise en œuvre du programme de suivis**

**Intervention 1 – Vincent MOUREN, directeur de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Loire-Atlantique,** souligne qu'il sera important de mettre en place un effort de suivi global et sur le long terme afin d'assurer la fiabilité des résultats. En effet, l'évolution des milieux et des populations peut être lente. Un suivi répété et sur le long terme est primordial pour apprécier les adaptations.

**Valérie SIMON, conservatoire d'espaces naturels des Pays-de-la-Loire,** confirme que chaque indicateur bénéficiera d'un état initial et de plusieurs suivis post-travaux menés à un pas de temps défini dans l'arrêté (mais adaptable dans le cas d'une année hydrologique non propice) et sur un temps moyen à long (jusqu'en 2034 pour certains indicateurs). La comparaison des indicateurs avant et après travaux devra permettre de caractériser les effets du remodelage des épis et de l'ouvrage de Bellevue sur les milieux et les populations. Une analyse croisée des résultats des indicateurs sera réalisée afin d'évaluer les évolutions écologiques au regard des modifications hydromorphologiques du fleuve.

#### **4. Clôture de la réunion**

---

**Pierre CHAULEUR, sous-Préfet Châteaubriant-Ancenis,** souligne que ce type de réunion est très riche et qu'il est important que les échanges entre les acteurs se poursuivent au-delà de la réunion.

**Séverine GAGNOL** remercie les participants pour leur venue et pour les échanges. VNF reviendra vers les pêcheurs professionnels pour rediscuter spécifiquement de ce sujet. VNF reviendra également vers les différents acteurs du territoire dans le cadre de la préparation des travaux de remodelage d'épis et de fouilles archéologiques qui se dérouleront en 2022.

## Annexes : liste des participants ayant émargé

Liste des 47 participants :

Pierre CHAULEUR	Sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis
Arnaud GUERET	Pêcheur professionnel
Yannick BENOIST	Mauges Communauté
Pierre VIVIER	Pêcheur professionnel
Bruno ROCHARD	Maire délégué de Montjean/Loire
Jérôme MONFRAY	Président AAPPBLB
Giovanni MARINO	Promenade en Loire
Antoine BOUAUD	Chambre d'agriculture
Catherine CORBES	Mairie de Sainte Luce sur Loire
Damien MASINSKI	Conseil régional des Pays-de-la-Loire
Sylvain CERISIER	GIPLE
Emmanuel STORKSEN	ETPO
Jean-Pierre BRANCHEREAU	MNLE / CLD
Denis LAFAGE	LOGRAMI
Isabelle LESTRAT	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Morgan PRIOL	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Caroline SIMON-PAWLUK	Conseil régional des Pays-de-la-Loire
Gabrielle ROUGEAUX	LOGRAMI
Jean-Guy GAUDUCHON	Mairie Le Cellier
Alain ATHIMON	La Bellevusienne
Patrick HAMON	Mairie de Mauves / Loire
Pierre QUENTIN	CD 44
Martine BAYER	COMPA
Michel LIETOUT	Sauvegarde de la Loire angevine
Jean-Paul GISLARD	Sauvegarde de la Loire angevine
Valérie SIMON	CEN Pays-de-la-Loire
Didier MEREL	Mairie de Vair-sur-Loire
Guy BOURLES	LPO 44
Patrick BERTHELOT	LPO 44
Jean-Michel MARCHAND	LPO 44
Joël LEGLAND	Loire pour tous
Jean-Pierre MAINGUET	CLD
Jacques BIRGAND	CLD
Louis-Marie BOSSEAU	Mairie d'Ingrandes-le-Fresne sur Loire
Jacques PRAUD	Maire de la Roche-Blanche
Dylan GROSBOIS	Pêcheur professionnel
Pierre-Yves GUIBAN	CD 44
Arnaud COCHARD	CEN Pays-de-la-Loire
Telesforo TUNA	Mairie de Sainte Luce sur Loire
Jérôme ROUAULT	CD 44
Marine RENAUDIN	DDTM 44
Alain PARIZY	DDTM 44
Vincent MOUREN	Fédération de pêche du 44
Jean-Michel GUIHENEUF	La Bellevusienne
Jean LOOTEN	La Bellevusienne
Séverine GAGNOL	VNF
Marie LOISEAU	VNF